



VILLE DU BOUSCAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20150602-02062015-12-DE

Accusé certifié exécutoire

EXTRAIT DU REGISTRE le préfet : 08/06/2015

Publication : 08/06/2015

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 12 :

ENSEMBLE SPORTIF JEAN
MARTIAL – REHABILITATION DU
PÔLE BASKET DEMANDE DE
FONDS DE CONCOURS A
BORDEAUX METROPOLE ET
AUTRES DEMANDES DE
SUBVENTIONS - AUTORISATION

Séance ordinaire du 2 JUIN 2015

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 2 Juin 2015

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX,, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Pascal APERCE, Nathalie SOARES, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Monique SOULAT (à M. BLADOU), Philippe VALMIER (à MME SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. MARC), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Sébastien LABAT (à MME SOARES), Claire LAYAN (à M. CATARD)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

**DOSSIER N° 12 : ENSEMBLE SPORTIF JEAN MARTIAL – REHABILITATION DU PÔLE BASKET
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A BORDEAUX METROPOLE ET
AUTRES DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION**

RAPPORTEUR : Philippe FARGEON

Par délibération du 17 décembre 2013, il avait été convenu d'engager les travaux complémentaires du complexe Jéhan Buhan, relatifs à l'aménagement de la tribune, la rénovation des cours de tennis et la pose d'un gazon synthétique pour le terrain de rugby et de solliciter les subventions auxquelles le projet serait éligible, notamment le fonds de concours métropolitain.

En raison des expertises en cours sur la tribune, il a été envisagé de reporter l'ensemble de cette opération après le règlement du litige en cours.

La métropole a permis à la ville du Bouscat de présenter un nouveau projet dans le cadre du fonds de concours lancé pour soutenir les projets d'équipements sportifs.

Ainsi, le projet de réhabilitation du pôle basket du complexe Jean Martial, inscrit au programme pluriannuel d'investissement de la ville a été pris en compte dans la liste des opérations susceptibles d'être intégrées au règlement d'intervention de la Métropole.

Pour mémoire, la salle de sports, située au 2 rue Jean Martial en centre-ville, a été construite dans les années 1970. Classée en 4^{ème} catégorie type X, elle regroupe différentes salles et locaux destinés à la pratique du basket, de la boxe ou de la musculation. Le principal club utilisateur est l'USB Basket qui regroupe 199 licenciés se répartissant comme suit : LE BOUSCAT 96 licenciés, BORDEAUX 35 licenciés, BRUGES 33 licenciés, autres communes de la Métropole 35 licenciés.

D'autres associations telles que le yoga y résident à titre permanent ou occasionnel. Chaque week-end, des compétitions se déroulent avec des équipes provenant de toute la Gironde ou d'Aquitaine. Un principe de mutualisation existe à l'échelle cantonale Le Bouscat-Bruges, le basket étant pratiqué au Bouscat et le handball à Bruges.

Conformément au règlement d'intervention de la Métropole, l'équipement sportif pouvant être considéré comme supra – communal (bénéficiant aux usagers de plusieurs communes), le montant du fonds de concours pourrait s'établir à hauteur de 20 % de l'opération HT.

Parallèlement, nos structures étant ouvertes aux collégiens ainsi qu'à des associations représentatives des personnes à mobilité réduite, des aides complémentaires pourraient être sollicitées.

L'opération envisagée consiste à réhabiliter :

- la grande salle de basket (façade, plancher, plafond),
- les vestiaires pour les joueurs et les arbitres,
- les sanitaires,
- le bureau et le local de rangement pour le club hébergé.

Les travaux d'amélioration seront réalisés dans le respect des normes d'homologation, avec une réorganisation des volumes, une mise à jour de l'accessibilité, conformément aux obligations en matière de bâtiments publics, une isolation thermique et phonique du bâtiment, des murs, de la toiture, des ouvertures et fenêtres.

Le projet d'équipement ci-dessus présenté s'élève à 1 250 000 € HT. Il sera réalisé sur les exercices 2015, 2016 et 2017. L'année 2015 sera consacrée aux études préalables et à la concertation des utilisateurs, les travaux débuteront courant 2016.

Le budget prévisionnel et le plan de financement de l'opération s'établissent ainsi qu'il suit :

	2015	2016	2017	Total
Total HT	16 670,00	816 730,00	416 600,00	1 250 000,00
Total TTC	20 004,00	980 076,00	499 920,00	1 500 000,00
<i>Dont TVA 20 %</i>	3 334,00	163 346,00	83 320,00	250 000,00
Bordeaux Métropole	0,00	75 000,00	175 000,00	250 000,00
Département de la Gironde	0,00	75 000,00	75 000,00	150 000,00
A la charge de la commune	16 670,00	666 730,00	166 600,00	850 000,00
Autofinancement 40%	6 668,00	266 692,00	66 640,00	340 000,00
Emprunt 60%	10 002,00	400 038,00	99 960,00	510 000,00
En recettes à N+1				
FCTVA 16,404 % du total TTC	3 281,46	160 771,67	82 006,88	246 060,00
Cout réel pour la commune	13 388,54	505 958,33	84 593,12	603 940,00

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 17 décembre 2013 autorisant M. le Maire à solliciter le fonds de concours métropolitain,

VU la délibération n° 2014/080 de Bordeaux Métropole du 14 février 2014 relative à l'engagement de soutien aux investissements des communes membres en vue de financer la construction, l'aménagement et la rénovation d'équipements sportifs,

VU le projet de convention relative au versement d'un fonds de concours à la commune du Bouscat pour le financement de la réhabilitation du complexe sportif Jean Martial,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

35 voix POUR

Article 1 : Décide d'engager l'opération ci-dessus présentée dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement et d'inscrire les crédits correspondants aux budgets 2015, 2016 et 2017,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de Bordeaux Métropole, dans le cadre du fonds de concours ouvert pour accompagner les communes membres dans la réalisation d'équipements sportifs,

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter des aides complémentaires notamment auprès du Conseil Départemental de la Gironde,

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération et notamment les conventions avec les organismes financeurs, dont celle relative au versement du fonds de concours métropolitain.

Fait et délibéré le 2 Juin 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET

